

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 04/07/2024 - 17471 - 2001 B 00344 - 353 821 028 - CAISSE D'EPARGNE ET DE
PREVOYANCE AQUITAINE POITOU CHARENTES

**CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
DE LA CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES**

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 9h, le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital de 1 074 825 500 euros, dont le siège social est à Bordeaux, 1, Parvis Corto Maltese, dont le numéro SIREN est 353 821 028, s'est réuni, sur convocation de son Président, adressée à chacun de ses membres le 27 mars 2024, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Introduction du Président du COS
2. Informations générales
3. Approbation du PV de la réunion du 12/12/2023
4. Actualité des Pôles
5. Présentation des comptes de l'exercice 2023
6. Rapport du comité d'Audit du 26/03/2024
7. Rapport du comité des Risques du 26/03/2024
8. Rapport Annuel sur le Contrôle Interne
9. Rapport Annuel sur le Contrôle Interne LAB-FT
10. Dispositif « Risk appetite », article 98 et limites internes
11. Temps d'échanges et questions diverses
12. Rémunérations
13. Indemnités compensatrices du COS : Enveloppe
14. Rapport sur la politique CEAPC en matière d'égalité professionnelle et salariale
15. Rapport de la Présidente du Comité des Nominations du 22 mars 2024
16. Remplacement du membre du COS représentant les collectivités locales et EPCI
17. Préparation de l'Assemblée Générale du 19 avril 2024 : Ordre du jour et résolutions
18. Rapport du Président du comité RSE du 22 mars 2024 et Budget RSE 2024
19. Modification de la Délégation du COS au Directoire
20. Information opération Demeter Tetra
21. Cartographie investissement dans les SEM
22. Information Fusion BPCE Services BPCE Achats
23. Suivi des Formations des membres du COS

Sont présents : Anne-Marie ABOUDARAM, Patrick BOBET, Hervé CAPPICOT, Jean-Luc CARRARA, Jean-Jacques CARRE, Philippe CASTAY, Philippe CAZEAU, Alain GARRIDO, Jean-Michel GAUTHERON, Dominique GOURSOLLE-NOUHAUD, Chantal JUHEL, Karine LANNES, Séverine MASANTE, David OSPITAL, Anne-Marie PLIZGA, Dominique ROUSSEAU, Laurent THURIN, Marie-Laure VALAT.

Mikaël LE CLANCHE, représentant le Comité Social et Economique (CSE)

Loïc Tilloy, délégué BPCE.

Absent(s) excusé(s) : Pascale SARRAUTE

Participent à la réunion : Frédérique DESTAILLEUR, Présidente du Directoire, Roland BEGUET, Pierre DECAMPS, Ludovic RENAUD et Sébastien TESSIER, Membres du Directoire, Jean-Michel LARRONDE, Secrétaire Général et secrétaire du COS, Marie-Laure SIMONOT-PRECIGOUT, Directrice Juridique.

Le président, Jean-Jacques Carré, constate que le conseil réunit plus de la moitié des membres et que, par conséquent, il peut valablement délibérer.

.../...

16. Remplacement du membre du COS représentant les collectivités locales et EPCI

Jean-Jacques Carré précise que Patrick Bobet a été élu représentant des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre au COS de la CEAPC le 10 mars 2021 pour une durée de 6 ans avec pour suppléant Xavier Bonnefont. Le mandat de Patrick BOBET prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale de la CEAPC qui aura lieu le 19 avril 2024 pour atteinte de la limite d'âge, conformément aux dispositions statutaires. Conformément à ces dispositions statutaires et à celles du Code de commerce, le représentant des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre au COS est remplacé par son suppléant.

Il est demandé au COS d'en prendre acte.

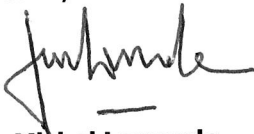
En conséquence, le Conseil prend acte

. de la fin du mandat de Monsieur Patrick Bobet, représentant des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre, au COS de la CEAPC à l'issue de l'Assemblée Générale de la CEAPC du 19 avril 2024 pour atteinte de la limite d'âge conformément à l'article 24 1 des statuts de la CEAPC,
. de son remplacement par son suppléant, Xavier Bonnefont, à compter du 19 avril 2024 pour la durée restant à courir de la période de 6 ans en cours. Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et tenue en avril 2027.

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 17 heures 20.

**Pour extrait certifié conforme
Bordeaux, le 17 avril 2024**



**Jean-Michel Larronde
Secrétaire Général**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL MIXTE (A.G.M)
DES SOCIETAIRES DE LA CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES
(C.E.A.P.C)**

Le 19 avril 2024 à 10h30,

Les sociétaires de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1 074 625 500 euros, n° 353 821 028 RCS Bordeaux, dont le siège est 1 Parvis Corto Maltese, CS 31271, 33076 Bordeaux CEDEX se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Mixte (A.G.M), sur convocation de la Présidente du Directoire, adressée à chacun d'eux par lettre ordinaire du 03 avril 2024, et pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Présentation du rapport du Directoire sur la gestion de l'établissement et sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- Présentation du rapport du Conseil d'Orientation et de Surveillance sur le gouvernement de l'entreprise pour l'exercice 2023 ;
- Présentation du rapport des CAC sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et sur les conventions réglementées ;
- Présentation du rapport du Directoire sur la gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- Présentation de l'avis de l'Organisme Tiers Indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des comptes consolidés (art. L. 225-100 al.2 C.com.) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation des résultats de la CEAPC ;
- Fixation des modalités de paiement de l'intérêt des parts sociales de CEP ;
- Fixation du niveau de rémunération des parts sociales des SLE ;
- Fixation du montant global des indemnités compensatrices allouées aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance ;
- Approbation des conventions réglementées autorisées préalablement ou non par le Conseil d'Orientation et de Surveillance (art. L. 225-88 C. com.) ;
- Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants et catégories de personnel visés à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier, durant l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- Plafonnement des rémunérations variables des personnes visées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier ;
- Election d'un membre du COS au titre du siège réservé de la société locale d'épargne (SLE) Angoulême Sud Charentes ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Délégation de compétence au directoire a l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission de parts sociales dans la limite d'un montant nominal maximum de 250 000 000 euros ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les sociétaires présents et le mandataire du sociétaire représenté.

L'Assemblée procède à la constitution du bureau. Il est composé de trois personnes :

Monsieur Jean-Jacques CARRE, Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance (C.O.S) préside la séance.

Monsieur Jean-Michel GAUTHERON et Monsieur Alain GARRIDO respectivement Président du Conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne (S.L.E) BORDEAUX-GARONNE et Président du Conseil d'Administration de la Société Locale d'Epargne (S.L.E) LA ROCHELLE ROCHEFORT ROYAN, présents et acceptants, sont appelés aux fonctions de scrutateurs. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les représentants des Sociétés Locales d'Epargne.

Monsieur Jean-Michel LARRONDE, Secrétaire Général de la CEAPC est désigné comme secrétaire de la séance.

Le Président relève la présence de nos Commissaires aux Comptes (M. Quentin PREVOST collaborateur de M. Diego DECHELOTTE, KPMG AUDIT FS 1 ainsi que Mme Julie MALLET, MAZARS), ainsi que de Mme Frédérique DESTAILLEUR, Présidente du Directoire, de MM. Roland BEGUET, Pierre DECAMPS, Ludovic RENAUD et Sébastien TESSIER, membres du Directoire, de Mme Hélène DOUET, Directrice Sociétariat – Engagement sociétal – RSE, et de M. Mikaël LE-CLANCHE, représentant du CSE.

M. Loïc TILLOY, délégué BPCE, est absent.

Le Président informe que les documents suivants, déposés sur le bureau, sont mis à la disposition des sociétaires :

- La copie du courrier de convocation adressé à chaque sociétaire,
- La copie du courrier de convocation adressé aux commissaires aux comptes avec le récépissé postal,
- La copie du courrier de convocation adressé au représentant du CSE,
- La feuille de présence certifiée par le bureau,
- L'inventaire,
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 (comptes individuels et consolidés),
- Le rapport annuel (rapport de gestion du Directoire et rapport sur le gouvernement d'entreprise),
- Les observations du COS sur le rapport de gestion,
- Le rapport du Directoire à l'AGE,
- Les rapports des Commissaires aux Comptes,
- Les projets de résolutions,
- Le tableau d'affectation du résultat
- La liste des membres du C.O.S. et du Directoire,
- Le Rapport complémentaire du Directoire sur la consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations versées aux dirigeants et aux personnels visés par l'article L. 511-71 du CMF,
- La liste des actions nominatives de mécénat et de sponsoring,
- La liste des sociétaires.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements requis par la loi et les règlements devant être communiqués aux sociétaires ont été tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

« ... »

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

« ... »

**DIXIEME RESOLUTION : ELECTION D'UN MEMBRE DU COS AU TITRE DU SIEGE RESERVE
DE LA SOCIETE LOCALE D'EPARGNE (SLE) Angoulême Sud Charentes**

Il est préalablement rappelé que le mandat de Monsieur Jean-Luc CARRARA, au titre de la S.L.E. Angoulême Sud-Charentes, au C.O.S prend fin à l'issue de la présente Assemblée Générale pour atteinte de la limite d'âge, conformément à l'article 24-1 des statuts.

L'Assemblée Générale, nomme Madame Anaïs FLEUROUX, en tant que personne physique, au titre de la S.L.E. Angoulême Sud-Charentes membre du C.O.S., à compter du 19 avril 2024, pour la durée restant à courir de la période de six ans en cours, débutée le 16 avril 2021. Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et tenue en avril 2027.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

« ... »

Certifié conforme à l'original

Bordeaux, le 19 avril 2024

Jean-Michel LARRONDE
Secrétaire Général



